

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE SACY-LE-GRAND

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le neuf septembre à dix huit heures trente minutes,
Les membres du Comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Bruno Mathé de Sacy-Le-Grand.

Assistaient à cette réunion :

Madame Yvelise BACOT ; Messieurs Raoul CUGNIERE, André VANTOMME, Gérard DECORDE, Maurice RABOEUF, Claude CWIKLINSKI, Jean-Pierre WRZUCHOL, José DROUART, délégués titulaires ;

Madame Nicole DIMINO ; Messieurs Paulo FERREIRA, Lionel KOSIAK, Jean-Pierre SABATHIER, Laurent LEFEBVRE, Michel BOULANGER, Jean-Luc PARIS, Joseph SANGUINETTE, délégués suppléants ;

Absents excusés :

Messieurs Jacky DOUBLET, Roger MENN (pouvoir à Mr CUGNIERE), Michel DELMAS, Jean-Louis AUBRY.

Assistaient également à cette réunion :

Madame Stéphanie GILARD

Monsieur Jean ROUSSELOT Ingénieur Territorial.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

I – BILAN DU PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTES DES MARAIS DE SACY ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE :

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie a présenté le bilan de la convention le liant au Syndicat Mixte des Marais de Sacy. La précédente convention arrive à son terme, les objectifs fixés initialement ont été respectés et une forte dynamique s'est engagée sur le site au cours de ces dernières années notamment grâce à ce partenariat.

Les perspectives pour les années à venir (2014-2024) sont :

- Maintenir la dynamique actuelle,
- Valoriser les résultats obtenus,
- Renforcer les acquis,
- Allier la gestion des habitats naturels et la gestion de l'eau sur le Marais de Sacy.

M CUGNIERE souligne le travail et la répartition des rôles effectués en bonne intelligence des deux partenaires et demande l'avis des élus du Syndicat sur l'avenir de ce partenariat.

Les élus se félicitent dans l'ensemble de ce partenariat et souhaitent continuer en ce sens.

Une convention sera donc proposée par le Conservatoire d'Espaces Naturels au Syndicat Mixte des Marais de Sacy afin de la valider ensemble puis de par cette signature assurer un travail commun sur les problématiques du Marais.

II-DÉBAT SUR LE PROGRAMME D' ACTIONS DES ANNÉES A VENIR (PLAN DE GESTION HYDRAULIQUE DU MARAIS DE SACY, DIG...) :

Le programme d'actions des années à venir prévoit le maintien des activités actuelles (gestion par pâturage, animation Natura 2000, aide à la gestion...) et pourrait inclure la mise en œuvre du plan de gestion hydraulique.

L'objectif global de ce plan de gestion est de remonter les niveaux d'eau superficiels et souterrains du Marais de Sacy. Cela passe par l'installation d'ouvrages de gestion (batardeaux, vannes...), le conseil aux propriétaires et la réalisation de travaux divers (étanchéification de berge...).

Afin de mobiliser des subventions sur ces travaux, une Déclaration d'Intérêt Général doit être effectuée. Dans ce cadre, des décisions devront être prises telles que la répartition financière de

l'investissement (80% AESN...), l'entité qui assurera l'entretien des ouvrages et/ou la collecte des fonds pour réaliser les travaux, la nature de la convention de gestion des ouvrages.

De plus, une délibération sollicitant l'ouverture d'une enquête publique devra être prise par chaque conseil municipal. Ce sujet vital, pour la gestion et la préservation du Marais, impliquera une explication aux propriétaires afin que ceux-ci partagent cet objectif qui nécessite leur accord complet avant toute prise de décision.

La mise en œuvre de ce plan de gestion représente une ambition très élevée pour le Syndicat.

L'une des questions aujourd'hui est d'ordre financier, il faut trouver une structure qui avancerait les fonds pour la réalisation des travaux puis recueillerait l'ensemble des paiements (notamment les subventions de l'Agence de l'Eau).

Un débat s'installe sur la pertinence et les possibilités du syndicat à porter ces projets potentiellement coûteux.

M CUGNIERE précise qu'à l'heure actuelle la décision à prendre n'est pas de porter ou non le plan de gestion mais plutôt de savoir si son animation peut être portée auprès de propriétaires du Marais.

A l'unanimité le conseil syndical donne son accord pour continuer la concertation autour de ces sujets.

III- RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ GLOBALE DES EAUX DU MARAIS DE SACY :

La phase de conception arrive à son terme.

L'ensemble des partenaires, financeurs compris, s'accordent sur les aménagements à réaliser. Cependant les services de l'Etat demandent de lourdes et nombreuses études complémentaires impliquant un budget conséquent et ne permettant pas en l'état la réalisation définitive de l'aménagement au détriment de la bonne santé du Marais.

Le projet étant bloqué, l'ensemble des élus du Syndicat demande à ce qu'une discussion avec les services de l'Etat soit engagée pour trouver une solution.

Monsieur VANTOMME intervient, il explique que des actions importantes ont été menées sur l'aspect quantitatif de l'eau (Puits artésiens, piézomètres, concertations, modélisation de la nappe). Il se demande si d'autres actions sont menées sur la qualité de l'eau du marais.

Mr ROUSSELOT répond que la principale problématique pour la qualité globale de l'eau du Marais de Sacy est traitée dans l'étude présentée au préalable et que les travaux qui devraient suivre permettront de la résoudre en grande partie. De plus, une étude portée par la Communauté de Communes de la Vallée Dorée, est en cours de réalisation sur le réseau d'eau pluviale de Rosoy et de Labryère afin d'en identifier les principales problématiques. En outre, la partie Nord des Marais, posant le plus de problème au niveau qualité d'eau, est alimentée par la nappe de la Craie.

Afin de remédier à ces problèmes des politiques plus globales de gestion des bassins versant doivent être menées.

M CUGNIERE ajoute qu'un emploi a été créé par la Communauté de Communes de la Vallée Dorée. L'objectif est d'améliorer la gestion du Bassin d'Alimentation de Captage de Labryère principalement composé de terres agricoles. Ce travail participe aussi à l'amélioration de la qualité des eaux du Marais de Sacy.

IV- BILAN DU STAGE : ÉTUDE DES POSSIBILITÉS DE RESTAURATION DE ZONES HUMIDES DANS LE CADRE DE MESURES COMPENSATOIRES (D200) :

La mise à 2 x 2 voies de la Route Départementale 200 engendre la destruction de zone humide, le pétitionnaire doit donc réaliser des mesures compensatoires.

Le Conseil Général de l'Oise et le Syndicat Mixte des Marais de Sacy travaillent ensemble à l'application des mesures compensatoires « zones humides » sur la frange Nord du Marais de Sacy. En partenariat avec le Syndicat et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

Mademoiselle Chloé LESUR, stagiaire au Syndicat du 22 Avril au 30 Mai 2014, a dressé l'état initial, puis élaboré des préconisations de gestion sur l'ensemble des sites présélectionnés.

Monsieur CUGNIERE propose au conseil syndical de donner une indemnité de 200 euros à mademoiselle Chloé LESUR pour le travail accompli lors de sa période de stage.

Suite aux explications de Monsieur le Président le conseil syndical décide :

Instaurer une gratification à une stagiaire de l'enseignement supérieur.

Suite à la parution du décret d'application n°2006-1093 du 29 août 2006 pris pour l'application de l'article 9 de la Loi n° 02006-396 pour l'égalité des chances, le Conseil Syndical a adopté une délibération relative à la gratification d'une stagiaire accueillie au sein du syndicat dans le cadre de son cursus scolaire.

Les stages en entreprise relevant de la formation initiale supérieure doivent faire l'objet d'une convention précisant les modalités d'exécution du stage. Pour mémoire, depuis le 1er juillet 2006, le montant horaire de la gratification est exonéré des charges salariales et patronales et limité à 12,5% du plafond horaire de sécurité sociale.

Un décret relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial est paru au Journal Officiel le 23 juillet 2009 (décret n°02009-885).

Monsieur Raoul CUGNIERE, Président, rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du syndicat mixte des marais de Sacy pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Monsieur Raoul CUGNIERE, Président, précise que la période de stage peut faire l'objet du versement d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification selon le montant attribué et que l'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

Monsieur le Président, propose au conseil syndical de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière pourrait être versée à Mademoiselle Chloé LESUR qui a effectué un stage au sein du syndicat du 22 avril au 30 mai 2014.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- De verser une gratification d'un montant forfaitaire de 200 euros à Mademoiselle Chloé LESUR
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget, **chapitre 012, article 64118**

V- POINT SUR LES TRAVAUX 2014 :

Monsieur ROUSSELOT présente les différents travaux effectués :

➤ **Contrat Natura 2000 CEN Picardie (Propriété privé B)**

Les travaux d'élimination de la jussie et du myriophylle du Brésil ont repris en 2012.

Un avenant au contrat Natura 2000 avait été rédigé en 2013 pour réaliser des travaux en 2013 et en 2014. Ils consistent à l'arrachage manuel de ces plantes sur 3120 ml au mois de juillet et septembre.

Une mise en place de clôtures le long des étangs (environ 1100 ml), afin d'éviter la dissémination des plantes par les bovins.

➤ **Contrats Natura 2000 Commune de Sacy le Grand**

Les travaux 2014 de la première zone (Ouest) concernent l'entretien (fauche manuelle, coupe de rejets) des secteurs déboisés auparavant. La seconde parcelle (Ladrancourt) des travaux de déboisement et d'essouchage sur 3,56 ha se terminent. Une seule année de travaux est prévue sur ce contrat.

➤ **Contrat Natura 2000 Commune de Les Ageux**

Des chantiers lourds de restauration se sont déroulés en 2012 (déboisement, essouchage, restauration de mare et de platière). En 2014, les travaux réalisés en juillet ont visés à l'entretien des zones déboisées par coupe des rejets sur 1,36 ha.

➤ **Contrat Natura 2000 Privé C**

Une zone de 0,58 ha a été essouchée en 2012.

En septembre 2014, la coupe des rejets visera à entretenir cette même zone.

➤ **Contrat Natura 2000 du Conseil Général de l'Oise**

Les travaux en régie (fauche manuelle, déboisement, pâturage) ont été réalisés pour la plupart et sont en cours de réalisation pour le reste.

Il est à noter que l'avenant au contrat a été acté et porte sur le report des actions prévues sur la parcelle Sud (joutant la zone des Ageux) vers le remplacement des clôtures de la parcelle Nord. Une partie des clôtures a été réalisée en 2013, l'autre le sera en 2014.

➤ **Commune de Monceaux**

Une fauche exportatrice sur environ 8 ha devait être prévue.

Ce projet était piloté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie qui mobilise des financements pour ces actions a été annulé suite aux niveaux d'eau trop important ne permettant pas la fauche.

➤ **Privé A**

Une fauche exportatrice sur environ 1,6 ha sera menée. Ce projet est piloté par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie qui mobilise des financements pour ces actions.

VI-PERFECTIONNEMENT DE L'INGÉNIEUR AU LOGICIEL QUANTUMGIS :

Cette formation s'est déroulée du 3 au 5 septembre 2014, elle avait pour objectif d'améliorer les connaissances liées à l'utilisation d'un Système d'Information Géographique (Stockage de données, réalisation de carte, modélisation...). Elle permet aussi d'utiliser les données LIDAR (topographie aéroportée) et ainsi d'apporter des connaissances importantes au bon déroulement du plan de gestion hydraulique notamment.

VII- QUESTIONS DIVERSES :

Mr VANTOMME demande comment Mr ROUSSELOT va t-il présenter le plan de gestion hydraulique auprès des propriétaires et des élus du secteur.

Mr ROUSSELOT répond que des présentations des enjeux et des objectifs devront être faites soit à chaque propriétaire et à chaque commune soit en réunion regroupant les intéressés. Cette sensibilisation sera vitale pour mieux faire comprendre les objectifs de tels travaux.

Mr CUGNIERE propose au conseil syndical d'envoyer les comptes rendus des conseils aux principaux propriétaires.

Le Conseil Syndical approuve cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

